

Fiche descriptive générique

Développement de projets culturels et événementiels

## **Construire et évaluer son projet culturel - Semaine de formation thématique**

*Version au 25/01/2024*



En mode Présentiel ou Distanciel suivant les dates

## PUBLIC CONCERNÉ

Porteurs de projets artistiques et culturels, responsables de services ou de structures culturelles de collectivités territoriales.

## OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES

### Objectifs module 1 :

- Réfléchir aux applications possibles sur le terrain des éléments d'analyse et de réflexion développés lors du module «Comprendre les enjeux de l'action et de la diffusion culturelle pour mieux agir sur son territoire»
- Renforcer sa capacité à proposer et à bâtir des projets culturels sur son territoire
- Échanger sur les pratiques des participants et les confronter aux différents points de vue
- Être en mesure d'élaborer l'esquisse de futurs projets au vu des différents travaux menés pendant le module

### Objectifs module 2 :

- Comprendre les enjeux de l'évaluation des projets et des politiques culturelles
- Acquérir des outils méthodologiques
- Être en mesure de définir et réaliser l'évaluation d'un projet culturel ou d'une politique culturelle

## PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite aucun niveau de connaissance ou de qualification spécifique. Elle est accessible aux personnes débutant leur parcours professionnel.

## MODALITÉS D'ADMISSION

L'admission à cette formation est soumise à un entretien avec un.e de nos conseillers.ères formation.

## CONTENU

### Module 1 : Construire un projet culturel sur son territoire :

- Rappel des notions fondamentales du module « Comprendre les enjeux de la diffusion et de la médiation culturelles... »
- Échanges interactifs à partir des situations rencontrées par les participants dans leur activité
- Présentation de la démarche méthodologique et des outils de construction de projet
- Travaux de mise en application en sous-groupes
- Analyse collective et construction de propositions d'actions
- Production a posteriori d'un document de synthèse

### Module 2 : L'évaluation des projets culturels - Méthodes et pratiques :

#### Première partie >

- Définition de notions : évaluation, contrôle, recherche, audit...
- Les différentes conceptions de l'évaluation
- Cadrage historique : culture et évaluation
- Intérêts et limites de l'évaluation dans le champ culturel
- L'évaluation dans le contexte actuel des politiques culturelles
- Évaluer quoi ? Pourquoi ? Pour qui ?
- L'évaluation ex-ante, ex-post, concomitante
- Les critères de l'évaluation
- L'évaluation participative
- Évaluer comment ?
- Mettre en oeuvre un système d'évaluation : méthodes et outils



Deuxième partie >

- Travail à partir du document distribué à l'issue de la première partie de la formation
- Études de cas à partir des projets des participants à la formation

## FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

**BOITARD François** *Formateur pour adultes*

Sociologue et anthropologue de la culture, il est formateur spécialisé dans les relations interculturelles et l'élaboration, la mise en oeuvre puis l'évaluation de projets culturels sur un territoire.

Il est par ailleurs formateur en gestion et fiscalité des associations culturelles et intervient pour divers organismes ou fédérations d'associations (Fédération Léo Lagrange, Fédération des centres sociaux...), pour le CNFPT, les services de l'État (DRAC Centre, DRJS Centre...).

Il est également le principal consultant sur lequel s'appuie ARTES pour ses missions DLA (Dispositif Local d'Accompagnement).

La direction pédagogique est assurée par .

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation alterne l'exposé participatif (apports théoriques, pédagogie interrogative) et le plan d'action personnel (exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participants, pédagogie active-interrogative).

La pédagogie active est priorisée, par mise en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque participant.

## MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet). Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

## ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.

Durée : 5 jours (35 heures de formation, y compris les activités pédagogiques effectuées à distance)

**Tarifs publics :**

- Tarif module 1 : 1 750 euros nets de taxe
- Tarif module 2 : 1 195 euros nets de taxe
- Tarif semaine thématique : 2 820 euros, net de taxes, par participant

**Tarif spécifique, destiné aux personnes physiques (indépendants, intermittents...), aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 2500 habitants :**

- Tarif module 1 : 1095 euros, net de taxes
- Tarif module 2 : 840 euros, net de taxes



- Tarif semaine thématique : 1 740 euros, net de taxes, par participant (hors certifications TOSA, en sus)

*Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.*

### Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de % (taux de répondants 0 % à la date du 06/02/2024)

#### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation. D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

